CESER de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Séance plénière du 28 mars 2017 Dijon
Projet d'avis « Réussir le transfert à la Région de la compétence transports scolaire et interurbain »
Déclaration d'André COLIN pour l'organisation CGT

Ce projet d'avis du CESER illustre parfaitement l'évolution législative pour les compétences des collectivités. Le Conseil Régional a décidé de prendre les compétences de transport scolaire et interurbain ainsi s'ouvre un nouveau champ d'investigation pour le CESER et sa commission Mobilités Energie.

Le budget 2017 du Conseil Régional s'élève à 1,5 milliards d'euros. 472,3 millions d'euros sont consacré en dépenses pour la fonction transports au total, dont près de 155 millions d'euros pour la prise de compétence cité en référence dans ce projet d'avis.

La gratuité des transports scolaires hors frais de dossier a amené un débat contradictoire parmi les conseillers présents aux travaux de la commission. Pour la CGT, l'exécutif régional doit respecter ses engagements de campagne électorale pour la gratuité ce qui participerait à restaurer la confiance des citoyens dans l'action politique.

Le projet d'avis est équilibré pour un sujet complexe et sensible. Le projet d'avis du CESER est motivé et en même temps interrogatif sur certains domaines où subsistent des incertitudes qui ne peuvent pas être levées immédiatement.

La CGT votera ce projet d'avis.